Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260421-DE08CM160426-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 8 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026,

Sur convocation en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Lydie PATRY, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à René DEGRENNE, Maire délégué), Jacques TOUMINET (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Anne-Sophie MORIN (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire), Yves KOZIEL (pouvoir à Sonia DABIN), Philippe MORANT (pouvoir à Lydie PATRY), Christelle BOUVIER (pouvoir à Didier DERU), Marina BADOUAL (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

CENTRE SOCIAL - Mise en œuvre de la mission Vieillissement au sein du Centre Social - Conventionnement CARSAT Bretagne - Atelier du 5 Bis

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Dans un contexte de vieillissement marqué de la population, où les retraités représentent une part importante des habitants du territoire, la lutte contre l'isolement, la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social constituent des enjeux majeurs pour la collectivité.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260421-DE08CM160426-DE

À l'échelle nationale, la convention cadre signée entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Fédération des centres sociaux de France marque une reconnaissance forte du rôle des centres sociaux dans l'accompagnement du vieillissement. Cette convention porte plusieurs enjeux structurants : prévenir la perte d'autonomie le plus en amont possible, lutter contre l'isolement social, favoriser le maintien à domicile, et reconnaître les personnes âgées comme des citoyens à part entière, acteurs de leur parcours et de la vie locale.

Cette ambition est déclinée en Région Bretagne à travers le partenariat entre la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Bretagne et la Fédération des centres sociaux de Bretagne, qui vise à structurer une mission vieillissement au sein des centres sociaux. Cette mission repose sur plusieurs principes : une approche globale et préventive, une intervention de proximité, le développement du pouvoir d'agir des habitants, ainsi que la coordination des acteurs du territoire. Elle s'organise notamment autour de fonctions essentielles telles que la veille sociale, l'aller-vers les publics isolés, le développement d'actions collectives et la mise en réseau des partenaires.

C'est dans ce cadre que la Ville de Dinan s'engage, via son centre social « L'Atelier du 5 Bis », dans la convention pluriannuelle 2025-2027 avec la CARSAT Bretagne. Cette convention vient consolider une dynamique déjà engagée localement, où la question du « vieillir en citoyen » est intégrée de manière transversale au projet social. Ainsi, la mission vieillissement s'inscrit pleinement dans le projet social et ne constitue pas un dispositif isolé. Elle repose sur une approche globale, préventive et participative, reconnaissant les habitants, notamment les aînés, comme des acteurs à part entière de la vie de la cité.

La mise en œuvre de la mission vieillissement s'appuie sur les quatre axes du projet social de L'Atelier du 5 Bis :

- Permettre de se ressourcer, en garantissant un accueil attentif, des espaces d'écoute et des actions favorisant le bien-être ;
- Favoriser les conditions pour se rencontrer, en développant la mixité sociale et intergénérationnelle et en luttant contre l'isolement, notamment par des démarches d'aller-vers ;
- Permettre à chacun d'être citoyen, en valorisant l'engagement des habitants et en soutenant les initiatives ;
- Faciliter le quotidien, en renforçant l'accès aux droits, en luttant contre la fracture numérique et en développant les solidarités de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** la convention pluriannuelle 2025-2027 à conclure avec la CARSAT Bretagne relative à la mise en œuvre de la mission vieillissement au sein du centre social ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

